

## COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 24 février 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

. Le conseil municipal opte pour le versement du FCTVA avec une année d'avance et s'engage en 2009 à réaliser au minimum 350 000 € d'investissements (moyenne des 4 années précédentes). Il assure ainsi sa participation à la relance économique demandée par l'Etat. A cet effet, une convention sera signée avec M. le Préfet de Maine-et-Loire.

. Les subventions aux associations ont été votées. Un montant de 31 000 € sera inscrit au budget. La participation au Contrat Enfance passe de 2,60 € à 5 € par enfant. La subvention de la commune est augmentée en conséquence.

. Le projet de transfert de la garderie est à l'étude. L'aménagement a été demandé au Service de la Protection Maternelle Infantile.

. Le premier loyer financier versé à la Sté AUXIFIP (construction de la gendarmerie) est de 24 352,26 € par trimestre. Il a été arrêté sur la base d'un taux fixe trimestriel sur 30 ans avec une progressivité annuelle de 1,50%. Les dernières trimestrialités (en 2038) seront de 37 502,01 €.

Parallèlement, la commune encaissera le loyer de location versé par les services de la gendarmerie à raison de 22 750 € par trimestre, loyer invariable pendant 9 ans. Une différence nette de 1 602,26 € par trimestre se trouve donc à la charge réelle de la commune.

. Le conseil municipal est informé de l'étude en cours, par le syndicat d'énergies de Maine-et-Loire, d'un réseau de distribution de gaz qui pourrait éventuellement s'envisager sur le secteur de Fontevraud.

. Habitat 49 nous informe qu'il va procéder à quelques travaux sur les immeubles HLM de la cité des Amandiers et ceux de l'avenue des Roches.

. Le conseil municipal souhaite régler certains problèmes d'ordures ménagères. Il est envisagé un seul ramassage par semaine.

. Il est signalé qu'une boîte de ramassage de piles électriques est à disposition dans le hall de la mairie.

. La Fondation du Patrimoine accepte de participer à la rénovation du presbytère, à savoir sur les travaux extérieurs et la chambre ancienne lambrissée. Une souscription publique en est la condition à raison de 5% minimum des travaux. La participation de la Fondation atteindrait quant à elle 10 à 15% du coût hors taxes.

. Les travaux d'éclairage du terrain de football viennent d'être achevés par l'entreprise MONSSU. Le système actuel d'arrosage sera conservé. La pose d'une clôture serait à étudier de même sur le remplacement de la haie.

.../...